

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL  
N° DNCMP/142/F/2018 POUR LA FOURNITURE ET  
INSTALLATION DU MATERIEL ELECTRIQUE POUR LA LIGNE MT  
ET BT DES CENTRES DE RUZIBA-KABERE, NARURONJA ET UNE  
PARTIE DE MUHORORO EN COMMUNE MUSIGATI.**

- Date de publication : le 30/03/2018  
- Date d'ouverture des offres : le 25/04/2018 à 10 heures 30 minutes

**Objet**

1. Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert international, la commune MUSIGATI invite les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et installation du matériel électrique pour la ligne MT et BT des centres de Ruziba-Kabere, Naruronja et une partie de Muhororo en commune Musigati.

**Financement du Marché**

2. Le présent Marché est financé sur le Budget du Gouvernement sur le droit de tirage de 2018.

Le Maître de l'Ouvrage est la Commune de MUSIGATI. L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est la Commune MUSIGATI.

**Spécification du Marché**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi révisé.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont en un lot  
Electrification des centres Ruziba- Kabere, Naruronja et une partie de Muhororo.

5. Délai d'exécution : l'ensemble de la fourniture et installation du matériel électrique s'étend sur un délai maximum de huit (08) mois.

Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

**Condition de participation.**

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File] possédant les conditions juridiques et techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.
7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code révisé des Marchés Publics.

### Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de la Commune MUSIGATI en Province Bubanza, Route RN9 à 12 Km du Chef lieu de la Province.

*Personne de contact : Monsieur l'Administrateur de MUSIGATI - Téléphone : 69081497 ou le Conseiller Technique chargé du Développement de MUSIGATI au 69074504/79633191*

Le DAO est acheté à cent mille francs bu (100 000 Fbu) francs burundais : **50 000 Fbu** sur le compte Général du trésor N°1101/004-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'Office des Recettes du Burundi (OBR) et **50 000 fbu** au compte PJ 11 Ouvert au Bureau postal de Musigati au nom de la commune **Musigati**.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Commune Musigati à l'adresse suivante :

**Monsieur l'Administrateur Communal: Tél : 69081497**

**Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de MUSIGATI**

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 15 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

### Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ces lots.

Toutefois les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres pour un seul lot.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de six millions Cinq cent milles Francs Burundais (6 500 000 FBu).

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de la Commune de **MUSIGATI** au plus tard le **25/10/2018** à 10 heures précises.

**Tél : 69074504/79633191**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

### Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

**Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au **secrétariat de la commune MUSIGATI** au plus tard le 25/04/2018 à 10 heures précises.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

**Séance d'ouverture des offres**

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un ingénieur de l'Agence Burundaise de l'Energie Rurale au plus tard le 25/04/2018 à 10heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur un PV d'ouverture des offres.

Fait à MUSIGATI, le...27.../...03.../2018.

L'Administrateur Communal

NDUWIMANA Jean Bosco

